



Herbergement d'une personne mineure

Par Justine_0706

Bonjour,

Mon conjoint et moi même venont d'accueillir chez nous la fille de sa belle-mère.

Nous n'avons ni lui ni moi de lien de parenté avec cette enfant.

Après une dispute familiale, nous sommes toujours rester en contact avec cette jeune fille.

Les parents ne l'ont pas accepté et lui ont dis qu'elle n'avait qu'à prendre ses affaires et venir vivre chez nous.

Il y a un passif entre cette enfant et sa maman plutôt difficile et très conflictuel depuis plusieurs années déjà.

Hier soir elle a donc voulu prendre quelques affaires pour venir quelque jours chez nous pour calmer le jeu. Sauf que sa maman a décider qu'elle devait partir et a mis toutes ses affaires (vêtements, affaires scolaires, décoration) dans des sacs.

Elle n'a plus rien à elle au domicile parental.

Mes questions sont les suivantes :

Que puis-je faire? Pour la protéger elle, ainsi que mon conjoint et moi même qui n'avons aucun droit ni aucun lien de parenté avec elle.

Que risquons-nous si la maman change d'avis et se retourne contre nous (pour le moment elle dis qu'elle est d'accord)?

Vers qui dois-je me tourner pour demander de l'aide.

Merci d'avance

Par kang74

Bonjour

Evidemment vous risquez qu'on vous accuse de détournement de mineur (contrairement à ce que l'on pense il n'y a pas forcément de connotations sexuelles)

l'article 227-8 du code pénal prévoit que : « le fait de soustraire, sans fraude ni violence, un enfant mineur des mains de ceux qui exercent l'autorité parentale ou auxquels il a été confié ou chez qui il a sa résidence habituelle, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende ».

Donc la prudence voudrait que vous appeliez le 119 pour exposer la situation car il n'est pas normal que cette enfant se retrouve à la rue avec toutes ses affaires , et que cette enfant et/ou les parents ont manifestement besoin d'aide .

Je suppose que cette enfant est scolarisée, le bon sens voudrait aussi que l'établissement soit au courant de la situation car il peut aussi y avoir des solutions à ce niveau là .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Appelez le 119 pour savoir comment éviter de vous trouver en porte-à-faux.

Et même allez déclarer la situation à la police, sachant que cette jeune fille mineure et rejetée par ses parents devrait être placée avec l'accord des services sociaux.